

COMPTES ANNUELS:

**schéma complet
pour entreprises**

en milliers d'euros (EUR)

Des informations concernant le dépôt des comptes annuels et consolidés sont disponibles sur le site Internet de la Centrale des bilans: www.bnb.be

SOMMAIRE

Le présent dossier comprend:

1. La partie normalisée du schéma complet des comptes annuels pour entreprises comprenant entre autres:
 - . les éléments d'identification de l'entreprise, avec la liste complète des administrateurs, gérants et commissaires (page C 1, poursuivie éventuellement à la page C 1bis);
 - . l'identité des experts-comptables externes, des réviseurs, des comptables agréés ou des comptables-fiscalistes agréés auxquels une mission concernant les comptes annuels a été confiée (page C 1bis);
 - . le bilan (pages C 2 et C 3);
 - . le compte de résultats sous forme de:
 - .. liste (pages C 4 et C 5);
 - .. compte (pages C 4bis et C 5bis);
 - . le tableau des affectations et prélèvements (page C 6);
 - . l'annexe (pages C 6 à C 21);
 - Remarque: L'état XX, ajouté à la page C 19 en vertu de l'arrêté royal du 8 mars 2005 modifiant l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés (Moniteur Belge du 11 mars 2005, page 10.531), ne doit être complété, conformément à l'article 5 de cet arrêté, que pour les exercices comptables commençant le 1er janvier 2005 ou après cette date.***
 - . le bilan social (pages C 22 à C 24).

2. Un rappel des informations complémentaires à fournir. Les pages concernées ne sont pas numérotées puisqu'elles ne sont pas destinées à être déposées.

40				9	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	C 1.

COMPTES ANNUELS EN MILLIERS D'EUROS

DENOMINATION:

Forme juridique:

Adresse: N°: Bte:

Code postal: Commune:

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de:

Adresse Internet *: http://www.

Numéro d'entreprise

DATE / / du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du / /

et relatifs à l'exercice couvrant la période du / / au / /

Exercice précédent du / / au / /

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement: oui / non **

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

(éventuellement suite page C 1bis)

- Sont joints aux présents comptes annuels:
- le rapport de gestion **
 - le rapport des commissaires **

Nombre total de pages déposées: Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet:

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

* Mention facultative.
** Biffer ce qui ne convient pas.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page C 1)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
..... (éventuellement suite page)

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.
- Les comptes annuels ont-ils été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire? OUI / NON¹.

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise²; B. Etablissement des comptes annuels²; C. Vérification de ces comptes; D. Redressement de ces comptes).

- Si des missions visées sous A. (Tenue des comptes de l'entreprise) ou sous B. (Etablissement des comptes annuels) ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise; B. Etablissement des comptes annuels).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

¹ Biffer ce qui ne convient pas.
² Mention facultative.

N°			C 2.
	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. BILAN APRES REPARTITION			
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES			
	20/28	<input type="text"/>	<input type="text"/>
I. Frais d'établissement (annexe I)	20	_____	_____
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21	_____	_____
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	_____	_____
A. Terrains et constructions	22
B. Installations, machines et outillage	23
C. Mobilier et matériel roulant	24
D. Location-financement et droits similaires	25
E. Autres immobilisations corporelles	26
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	_____	_____
A. Entreprises liées	280/1
1. Participations	280
2. Créances	281
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3
1. Participations	282
2. Créances	283
C. Autres immobilisations financières	284/8
1. Actions et parts	284
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8
ACTIFS CIRCULANTS			
	29/58	<input type="text"/>	<input type="text"/>
V. Créances à plus d'un an	29	_____	_____
A. Créances commerciales	290
B. Autres créances	291
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	_____	_____
A. Stocks	30/36
1. Approvisionnements	30/31
2. En-cours de fabrication	32
3. Produits finis	33
4. Marchandises	34
5. Immeubles destinés à la vente	35
6. Acomptes versés	36
B. Commandes en cours d'exécution	37
VII. Créances à un an au plus	40/41	_____	_____
A. Créances commerciales	40
B. Autres créances	41
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53	_____	_____
A. Actions propres	50
B. Autres placements	51/53
IX. Valeurs disponibles	54/58	_____	_____
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	_____	_____
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	_____	_____

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
	10/15	[]	[]
I. Capital (ann. VIII)	10	_____	_____
A. Capital souscrit	100	_____	_____
B. Capital non appelé	101	(.....)	(.....)
II. Primes d'émission	11	_____	_____
III. Plus-values de réévaluation	12	_____	_____
IV. Réserves	13	_____	_____
A. Réserve légale	130	_____	_____
B. Réserves indisponibles	131	_____	_____
1. Pour actions propres	1310	_____	_____
2. Autres	1311	_____	_____
C. Réserves immunisées	132	_____	_____
D. Réserves disponibles	133	_____	_____
V. Bénéfice reporté	140	_____	_____
Perte reportée	141	(.....)	(.....)
VI. Subsidés en capital	15	_____	_____
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES			
	16	[]	[]
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	_____	_____
1. Pensions et obligations similaires	160	_____	_____
2. Charges fiscales	161	_____	_____
3. Grosses réparations et gros entretien	162	_____	_____
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	_____	_____
B. Impôts différés	168	_____	_____
DETTES			
	17/49	[]	[]
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	_____	_____
A. Dettes financières	170/4	_____	_____
1. Emprunts subordonnés	170	_____	_____
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171	_____	_____
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	_____	_____
4. Etablissements de crédit	173	_____	_____
5. Autres emprunts	174	_____	_____
B. Dettes commerciales	175	_____	_____
1. Fournisseurs	1750	_____	_____
2. Effets à payer	1751	_____	_____
C. Acomptes reçus sur commandes	176	_____	_____
D. Autres dettes	178/9	_____	_____
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	_____	_____
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	_____	_____
B. Dettes financières	43	_____	_____
1. Etablissements de crédit	430/8	_____	_____
2. Autres emprunts	439	_____	_____
C. Dettes commerciales	44	_____	_____
1. Fournisseurs	440/4	_____	_____
2. Effets à payer	441	_____	_____
D. Acomptes reçus sur commandes	46	_____	_____
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	_____	_____
1. Impôts	450/3	_____	_____
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	_____	_____
F. Autres dettes	47/48	_____	_____
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	_____	_____
TOTAL DU PASSIF	10/49		

N°		C 4.	
	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS			
<i>(sous la forme de liste)</i>			
I. Ventes et prestations	70/74	_____	_____
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A)	70
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71
C. Production immobilisée	72
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74
II. Coût des ventes et des prestations	60/64	(_____)	(_____)
A. Approvisionnements et marchandises	60
1. Achats	600/8
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609
B. Services et biens divers	61
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	(.....)	(.....)
III. Bénéfice d'exploitation	70/64	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Perte d'exploitation	64/70	(<input type="text"/>)	(<input type="text"/>)
IV. Produits financiers	75	_____	_____
A. Produits des immobilisations financières	750
B. Produits des actifs circulants	751
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9
V. Charges financières	65	(_____)	(_____)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9
VI. Bénéfice courant avant impôts	70/65	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Perte courante avant impôts	65/70	(<input type="text"/>)	(<input type="text"/>)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS (suite) (sous la forme de liste)			
VI. Bénéfice courant avant impôts	(70/65)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Perte courante avant impôts	(65/70)	(<input type="text"/>)	(<input type="text"/>)
VII. Produits exceptionnels	76	_____	_____
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9
VIII. Charges exceptionnelles	66	(_____)	(_____)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières ..	661
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B)	664/8
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration	669	(.....)	(.....)
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/66	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Perte de l'exercice avant impôts	66/70	(<input type="text"/>)	(<input type="text"/>)
IXbis. A. Prélèvements sur les impôts différés	780	_____	_____
B. Transfert aux impôts différés	680	(_____)	(_____)
X. Impôts sur le résultat	67/77	_____	_____
A. Impôts (ann. XV)	670/3	(.....)	(.....)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77
XI. Bénéfice de l'exercice	70/67	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Perte de l'exercice	67/70	(<input type="text"/>)	(<input type="text"/>)
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées	789	_____	_____
Transfert aux réserves immunisées	689	(_____)	(_____)
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	(70/68)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Perte de l'exercice à affecter	(68/70)	(<input type="text"/>)	(<input type="text"/>)

N°			C 4bis.
	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS			
<i>(sous la forme de compte)</i>			
CHARGES			
II. Coût des ventes et des prestations	60/64	_____	_____
A. Approvisionnements et marchandises	60
1. Achats	600/8
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609
B. Services et biens divers	61
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	(.....)	(.....)
V. Charges financières	65	_____	_____
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9
VIII. Charges exceptionnelles	66	_____	_____
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B)	664/8
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration	669	(.....)	(.....)
IXbis. B. Transfert aux impôts différés	680	_____	_____
X. A. Impôts (ann. XV)	670/3	_____	_____
XI. Bénéfice de l'exercice	70/67	_____	_____
TOTAL	60/67	_____	_____
XII. Transfert aux réserves immunisées	689	_____	_____
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	(70/68)	_____	_____

N°			C 5bis.
	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS (suite)			
<i>(sous la forme de compte)</i>			
PRODUITS			
I. Ventes et prestations	70/74	_____	_____
A. Chiffre d'affaires (ann. XII, A)	70
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71
C. Production immobilisée	72
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74
IV. Produits financiers	75	_____	_____
A. Produits des immobilisations financières	750
B. Produits des actifs circulants	751
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9
VII. Produits exceptionnels	76	_____	_____
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9
IXbis A. Prélèvements sur les impôts différés	780	_____	_____
X. B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	_____	_____
XI. Perte de l'exercice	67/70	_____	_____
TOTAL	70/77		
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées	789	_____	_____
XIII. Perte de l'exercice à affecter	(68/70)	_____	_____

N°		C 6.		
		Codes	Exercice	Exercice précédent
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS				
A. Bénéfice à affecter	70/69
Perte à affecter	(-) 69/70	(.....)	(.....)	(.....)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68
Perte de l'exercice à affecter	(-) 68/70	(.....)	(.....)	(.....)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790
Perte reportée de l'exercice précédent	(-) 690	(.....)	(.....)	(.....)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2
1. sur le capital et les primes d'émission	791
2. sur les réserves	792
C. Affectations aux capitaux propres	(-) 691/2	(.....)	(.....)	(.....)
1. au capital et aux primes d'émission	691
2. à la réserve légale	6920
3. aux autres réserves	6921
D. Résultat à reporter				
1. Bénéfice à reporter	(-) 693	(.....)	(.....)	(.....)
2. Perte à reporter	793
E. Intervention d'associés dans la perte	794
F. Bénéfice à distribuer	(-) 694/6	(.....)	(.....)	(.....)
1. Rémunération du capital	694
2. Administrateurs ou gérants	695
3. Autres allocataires	696

3. ANNEXE

	Codes	Montants
I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001
Mutations de l'exercice:		
. Nouveaux frais engagés	8002
. Amortissements	(-) 8003	(.....)
. Autres	(+)(-) 8004
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005
Dont: - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2
- Frais de restructuration	204

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)

	Codes	1. Frais de recherche et de développement	2. Concessions, brevets, licences, etc.
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801
Mutations de l'exercice:			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802
. Cessions et désaffectations	803	(.....)	(.....)
. Transferts d'une rubrique à une autre	804
Au terme de l'exercice	805		
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	806
Mutations de l'exercice:			
. Actés	807
. Repris car excédentaires	808	(.....)	(.....)
. Acquis de tiers	809
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations	810	(.....)	(.....)
. Transférés d'une rubrique à une autre	811
Au terme de l'exercice	812		
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)-(c)	813		

	Codes	3. Goodwill	4. Acomptes versés
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801
Mutations de l'exercice:			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802
. Cessions et désaffectations	803	(.....)	(.....)
. Transferts d'une rubrique à une autre	804
Au terme de l'exercice	805		
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	806
Mutations de l'exercice:			
. Actés	807
. Repris car excédentaires	808	(.....)	(.....)
. Acquis de tiers	809
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations	810	(.....)	(.....)
. Transférés d'une rubrique à une autre	811
Au terme de l'exercice	812		
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)-(c)	813		

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
 (rubriques 22 à 27 de l'actif)

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

. Acquisitions, y compris la production immobilisée

. Cessions et désaffectations(-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)

Au terme de l'exercice

b) PLUS-VALUES

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

. Actées

. Acquis de tiers

. Annulées(-)

. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)

Au terme de l'exercice

c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

. Actés

. Repris car excédentaires(-)

. Acquis de tiers

. Annulés à la suite de cessions et désaff.(-)

. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)

Au terme de l'exercice

d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX.

(a)+(b)-(c)

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

. Acquisitions, y compris la production immobilisée

. Cessions et désaffectations(-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)

Au terme de l'exercice

b) PLUS-VALUES

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

. Actées

. Acquis de tiers

. Annulées(-)

. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)

Au terme de l'exercice

c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

. Actés

. Repris car excédentaires(-)

. Acquis de tiers

. Annulés à la suite de cessions et désaff.(-)

. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)

Au terme de l'exercice

d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX.

(a)+(b)-(c)

Dont: . Terrains et constructions

. Installations, machines et outillage

. Mobilier et matériel roulant

Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines et outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
815
816
817	(.....)	(.....)	(.....)
818
819
820
821
822
823	(.....)	(.....)	(.....)
824
825
826
827
828	(.....)	(.....)	(.....)
829
830	(.....)	(.....)	(.....)
831
832
833
Codes	4. Location-financement et droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)
815
816
817	(.....)	(.....)	(.....)
818
819
820
821
822
823	(.....)	(.....)	(.....)
824
825
826
827
828	(.....)	(.....)	(.....)
829
830	(.....)	(.....)	(.....)
831
832
833
250
251
252

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	1. Entreprises liées	2. Entreprises avec un lien de participation	3. Autres entreprises
1. Participations, actions et parts				
		<i>(rubrique 280)</i>	<i>(rubrique 282)</i>	<i>(rubrique 284)</i>
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835
Mutations de l'exercice:				
. Acquisitions	836
. Cessions et retraits	837	(.....)	(.....)	(.....)
. Transferts d'une rubrique à une autre	838
Au terme de l'exercice	839			
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	840
Mutations de l'exercice:				
. Actées	841
. Acquis de tiers	842
. Annulées	843	(.....)	(.....)	(.....)
. Transférées d'une rubrique à une autre	844
Au terme de l'exercice	845			
c) REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	846
Mutations de l'exercice:				
. Actées	847
. Reprises car excédentaires	848	(.....)	(.....)	(.....)
. Acquis de tiers	849
. Annulées à la suite de cessions et retraits	850	(.....)	(.....)	(.....)
. Transférées d'une rubrique à une autre	851
Au terme de l'exercice	852			
d) MONTANTS NON APPELES				
Au terme de l'exercice précédent	853
Mutations de l'exercice	854
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	856			
2. Créances				
		<i>(rubrique 281)</i>	<i>(rubrique 283)</i>	<i>(rubrique 285/8)</i>
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857
Mutations de l'exercice:				
. Additions	858
. Remboursements	859	(.....)	(.....)	(.....)
. Réductions de valeur actées	860	(.....)	(.....)	(.....)
. Réductions de valeur reprises	861
. Différences de change	862
. Autres	863
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864			
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

V. A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ou -) (en milliers de devises)	

V. B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE REpond DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou C) défini en bas de page.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Code éventuel(*)

(*) Les comptes annuels de l'entreprise:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'entreprise, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés.

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE: AUTRES PLACEMENTS (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681
Montant non appelé	8682	(.....)	(.....)
Titres à revenu fixe	52		
dont émis par des établissements de crédit	8684
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis:			
. d'un mois au plus	8686
. de plus d'un mois à un an au plus	8687
. de plus d'un an	8688
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

VIII. ETAT DU CAPITAL

A. CAPITAL SOCIAL

1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)

- Au terme de l'exercice précédent
- Modifications au cours de l'exercice:
-
-
-
-
-
- Au terme de l'exercice

2. Représentation du capital

2.1. Catégories d'actions

-
-
-
-
-

2.2. Actions nominatives ou au porteur

- Nominatives
- Au porteur

Codes	Montants	Nombre d'actions
8700	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
8701		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
8702	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
8703	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

VIII. ETAT DU CAPITAL (suite)

B. CAPITAL NON LIBERE

Actionnaires redevables de libération

.....

(suite éventuellement page)

TOTAL

C. ACTIONS PROPRES détenues par

- la société elle-même
- ses filiales

D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS

1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION
 - . Montant des emprunts convertibles en cours
 - . Montant du capital à souscrire
 - . Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION
 - . Nombre de droits de souscription en circulation
 - . Montant du capital à souscrire
 - . Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT

F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

- Dont:
- détenues par la société elle-même
 - détenues par les filiales

Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
871		
	1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
872		
873		
8740		
8741		
8742		
8745		
8746		
8747		
8751		
	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
876		
877		
878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise: voir page

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

.....

Exercice
.....
.....
.....

X. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

Codes	DETTES		
	1. échéant dans l'année	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3. ayant plus de 5 ans à courir
	(rubrique 42)	(rubrique 17)	
Dettes financières	880		
1. Emprunts subordonnés	881		
2. Emprunts obligataires non subordonnés ...	882		
3. Dettes de location-financement et assimilées	883		
4. Etablissements de crédit	884		
5. Autres emprunts	885		
Dettes commerciales	886		
1. Fournisseurs	887		
2. Effets à payer	888		
Acomptes reçus sur commandes	889		
Autres dettes	890		
TOTAL	891		

B. DETTES GARANTIES

(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
	1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
	Dettes financières	892
1. Emprunts subordonnés	893	
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894	
3. Dettes de location-financement et assimilées	895	
4. Etablissements de crédit	896	
5. Autres emprunts	897	
Dettes commerciales	898	
1. Fournisseurs	899	
2. Effets à payer	900	
Acomptes reçus sur commandes	901	
Dettes fiscales, salariales et sociales	902	
1. Impôts	903	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
2. Rémunérations et charges sociales	904	
Autres dettes	905	
TOTAL	906	

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

1. **Impôts** (rubrique 450/3 du passif)

- a) Dettes fiscales **échues**
- b) Dettes fiscales non échues
- c) Dettes fiscales estimées

2. **Rémunérations et charges sociales** (rubrique 454/9 du passif)

- a) Dettes **échues** envers l'Office National de Sécurité Sociale
- b) Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072
9073
450
9076
9077

XI. COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

.....

.....

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70): ventilation par catégorie d'activité et marché géographique **à communiquer en annexe au document normalisé**, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)

Dont : Subsidés d'exploitation et montants compensatoires
 obtenus des pouvoirs publics

Codes	Exercice	Exercice précédent
740
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL		
a) Nombre total à la date de clôture	9086
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .	9087
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622
d) Autres frais de personnel	623
e) Pensions	624
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)		
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)		
1. Sur stocks et commandes en cours		
. actées	9110
. reprises	9111	(.....)
2. Sur créances commerciales		
. actées	9112
. reprises	9113	(.....)
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)		
Constitutions	9115
Utilisations et reprises	9116	(.....)
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640
Autres	641/8
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE		
1. Nombre total à la date de clôture	9096
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097
Nombre effectif d'heures prestées	9098
Frais pour l'entreprise	617

XIII. RESULTATS FINANCIERS**A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS** (rubrique 752/9)

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats:

- subsides en capital
- subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers, s'ils sont importants.

.....

.....

.....

B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT**C. INTERETS PORTES A L'ACTIF****D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS**

(rubrique 651)

- Actées
- Reprises (-)

E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER

- Constituées
- Utilisées et reprises (-)

Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes.

.....

.....

.....

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125
9126
6501
6503
6510
6511	(.....)	(.....)
653
6560
6561	(.....)	(.....)

XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS**A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS** (rubrique 764/9), s'ils sont importants.

.....

.....

.....

B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes.

.....

.....

.....

Codes	Exercice
9134
9135
9136	(.....)
9137
9138
9139
9140

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT**A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3**

1. Impôts sur le résultat de l'exercice
- a. Impôts et précomptes dus ou versés
- b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)
- c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs
- a. Suppléments d'impôts dus ou versés
- b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)

9134
9135
9136	(.....)
9137
9138
9139
9140

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes, ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice
.....
.....
.....
.....

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

- 1. Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
-
- 2. Latences passives
-
-
-

Codes	Exercice
9141
9142
.....
9144
.....
.....
.....

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

- A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte:
 - 1. à l'entreprise (déductibles)
 - 2. par l'entreprise
- B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de:
 - 1. précompte professionnel
 - 2. précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145
9146
9147
9148

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers

Dont:

- . Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- . Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- . Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

Codes	Exercice
9149
9150
9151
9153

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

Pensions dont le service incombe à l'entreprise elle-même:

- . montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées
- . bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION: voir page C 20.

XIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC

- A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS
- B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI
- C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B

- 1. Créances sur les personnes précitées
- 2. Garanties constituées en leur faveur
- 3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9500
9501
9502

Conditions principales relatives aux postes 9500, 9501 et 9502

- 4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable:
 - aux administrateurs et gérants
 - aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9503
9504

XX. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR

Le cas échéant, estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes, avec indications sur la nature et le volume des instruments

	Montants
.....
.....
.....
.....

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	1. ENTREPRISES LIEES		2. ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925				
Participations	926
Créances: subordonnées	927
autres	928
2. CREANCES	929				
A plus d'un an	930
A un an au plus	931
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
Actions	933		
Créances	934		
4. DETTES	935				
A plus d'un an	936
A un an au plus	937

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
Produits des immobilisations financières	9421
Produits des actifs circulants	9431
Autres produits financiers	9441
Charges des dettes	9461
Autres charges financières	9471
8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES			
Plus-values réalisées	9481
Moins-values réalisées	9491

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES**A. Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés**

L'entreprise

- . établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion: oui / non¹
 - . n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s):
 - a. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés: oui / non¹
 - b. L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation: oui / non¹
- Si oui:
- . Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

- . Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

- . Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation²:

- . Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus²

¹ Biffer ce qui ne convient pas.

² Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs

Nombre effectif d'heures prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
100(ETP)(ETP)
101(T)(T)
102(T)(T)
103	xxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxx(T)(T)

2. A la date de clôture de l'exercice

a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

c. Par sexe

Hommes

Femmes

d. Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105
110
111
112
113
120
121
130
134
132
133

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre effectif d'heures prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150
151
152

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES

- a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice
- b. Par type de contrat de travail
- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement
- c. Par sexe et niveau d'études
- Hommes: primaire
- secondaire
- supérieur non universitaire
- universitaire
- Femmes: primaire
- secondaire
- supérieur non universitaire
- universitaire

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205
210
211
212
213
220
221
222
223
230
231
232
233

B. SORTIES

- a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice
- b. Par type de contrat de travail
- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement
- c. Par sexe et niveau d'études
- Hommes: primaire
- secondaire
- supérieur non universitaire
- universitaire
- Femmes: primaire
- secondaire
- supérieur non universitaire
- universitaire
- d. Par motif de fin de contrat
- Pension
- Prépension
- Licenciement
- Autre motif
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305
310
311
312
313
320
321
322
323
330
331
332
333
340
341
342
343
350

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

1. Mesures comportant un avantage financier *

- 1.1. Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque)
- 1.2. Prépension conventionnelle à mi-temps
- 1.3. Interruption complète de la carrière professionnelle
- 1.4. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)
- 1.5. Maribel social
- 1.6. Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale
- 1.7. Programmes de transition professionnelle
- 1.8. Emplois services
- 1.9. Convention emploi-formation
- 1.10. Contrat d'apprentissage
- 1.11. Convention de premier emploi

2. Autres mesures

- 2.1. Stage des jeunes
- 2.2. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée
- 2.3. Prépension conventionnelle
- 2.4. Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires

Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier
	1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
414
411
412
413
415
416
417
418
503
504
419
502
505
506
507

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi:

- total pour l'exercice
- total pour l'exercice précédent

550
560

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur

1. Nombre de travailleurs concernés
2. Nombre d'heures de formation suivies
3. Coût pour l'entreprise

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	5811
5802	5812
5803	5813

V. RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU DE TUTORAT DISPENSEES EN VERTU DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2001 VISANT A AMELIORER LE TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS

Activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat

1. Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités
2. Nombre d'heures consacrées à ces activités
3. Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5804	5814
5805	5815
5806	5816

* Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

**RAPPEL DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE
UTILISANT LE SCHEMA COMPLET**

L'entreprise mentionne ci-après:

- la **suite des informations** si l'espace prévu dans le document normalisé s'avérait insuffisant
- les **règles d'évaluation** ainsi que, le cas échéant, les **informations complémentaires** citées à l'article 91, A, alinéa 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés
- s'il y a lieu, la **structure de l'actionariat de l'entreprise** à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise (article 631, § 2, dernier alinéa et article 632, § 2, dernier alinéa du Code des sociétés et article 4, § 2, de la loi du 2 mars 1989 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition)
- s'il y a lieu, le montant, afférent à l'exercice, des **subsidés en capital alloués ou payés par les pouvoirs ou institutions publics** (article 100, 5° c, du Code des sociétés)
- le cas échéant, afin de déterminer si une distribution de dividendes ou de tantièmes est licite au regard des articles 320, 429 et 617 du Code des sociétés, la raison exceptionnelle pour laquelle le montant non amorti des frais de recherche et de développement est compté dans l'actif net qui est comparé au montant du capital social libéré (ou de la part fixe libérée du capital social) majoré des réserves indisponibles.

L'entreprise joint au présent schéma:

- le cas échéant, le **rapport des commissaires** (article 100, 4° du Code des sociétés)
- un document comprenant les indications du **rapport de gestion** prévues par l'article 96 du Code des sociétés (article 100, 6° du Code des sociétés). Il s'agit des indications suivantes:
 - ♦ un commentaire sur les comptes annuels en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société
 - ♦ des données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice
 - ♦ des indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant qu'elles ne sont pas de nature à porter préjudice à la société
 - ♦ des indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement
 - ♦ des indications relatives à l'existence de succursales de la société
 - ♦ au cas où le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, une justification de l'application des règles comptables de continuité
 - ♦ en ce qui concerne l'utilisation des instruments financiers par la société et lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits:
 - les objectifs et la politique de la société en matière de gestion des risques financiers, y compris sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale des transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, et
 - l'exposition de la société au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie
 - ♦ l'objet et les émoluments liés aux prestations exceptionnelles ou aux missions particulières accomplies par le commissaire au sein de la société dont il contrôle les comptes annuels ou d'une société belge ou d'une personne belge liée à cette société au sens de l'article 11 du Code des sociétés ou d'une filiale étrangère d'une société belge soumise au contrôle légal de ses comptes annuels, visée aux articles 142 et 146 du Code des sociétés (article 134, § 2 du Code des sociétés)

- ♦ l'objet et les émoluments liés aux tâches, mandats ou missions accomplis par une personne avec laquelle le commissaire a conclu un contrat de travail ou avec laquelle il se trouve, d'office, dans des liens de collaboration ou par une société ou une personne liée au commissaire visée à l'article 11 du Code des Sociétés, au sein de la société dont le commissaire contrôle les comptes annuels ou d'une société belge ou d'une personne belge liée avec cette société au sens de l'article 11 précité ou d'une filiale étrangère d'une société belge soumise au contrôle légal de ses comptes annuels, visée aux articles 142 et 146 du Code des sociétés (article 134, § 4 du Code des sociétés)
- ♦ le procès-verbal du conseil d'administration de la **SA** ou du collège de gérants de la **SPRL** décrivant, lorsqu'un administrateur ou un gérant avait, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à une décision ou une opération relevant de la compétence du conseil ou du collège précité, ce qui suit (article 259, § 1er et § 3 et article 523, §1er et § 3 du Code des sociétés):
 - la nature de cette décision ou de cette opération
 - les raisons justifiant l'intérêt opposé précité
 - la justification de la décision prise et
 - ses conséquences patrimoniales pour la société.
 Cette disposition n'est toutefois pas d'application lorsque les décisions du conseil d'administration de la SA ou du collège de gérants de la SPRL concernent:
 - des opérations habituelles conclues dans des conditions et sous les garanties normales du marché pour des opérations de même nature ou
 - des opérations conclues entre sociétés lorsque
 - l'une détient directement ou indirectement 95 % au moins des voix attachées à l'ensemble des titres émis par l'autre ou
 - une autre société détient 95 % au moins des voix attachées à l'ensemble des titres émis par chacune des sociétés concernées
- ♦ lorsque la société a acquis ses propres actions ou parts, soit par elle-même, soit par une personne agissant en son nom propre mais pour compte de la société, ou lorsque les actions ou parts de la société sont acquises par une filiale ou par une personne agissant en son nom propre mais pour compte de cette filiale, les indications suivantes (articles 328 et 624 du Code des sociétés):
 1. la raison des acquisitions;
 2. le nombre et la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, le pair comptable des actions acquises et cédées pendant l'exercice, ainsi que la fraction du capital que ces actions représentent;
 3. la contre-valeur des actions ou parts acquises ou cédées;
 4. le nombre et la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, le pair comptable de l'ensemble des actions acquises et détenues en portefeuille ainsi que la fraction du capital souscrit que ces actions représentent
- ♦ l'avis rendu par le comité de trois administrateurs indépendants, un extrait du procès-verbal du conseil d'administration et l'appréciation du commissaire d'une **société cotée** concernant
 - toute décision ou opération de cette société cotée concernant les relations d'une de ses filiales et une société liée à cette filiale, à l'exception des filiales de cette filiale, ou
 - toute décision ou opération de cette société cotée concernant ses relations avec une société liée à celle-ci, à l'exception de ses filiales, ou
 - l'autorisation de cette société cotée relative à toute décision ou opération d'une filiale belge non cotée concernant ses relations avec des sociétés liées à la société-mère cotée.
 L'avis du comité de trois administrateurs indépendants:
 - décrit la nature de cette décision ou de cette opération
 - apprécie le gain ou le préjudice de cette décision ou de cette opération pour la société et pour ses actionnaires
 - en chiffre les conséquences financières
 - constate si la décision ou l'opération concernée est ou non de nature à occasionner pour la société des dommages manifestement abusifs à la lumière de la politique menée par la société
 - précise, si le comité décide que la décision ou l'opération n'est pas manifestement abusive mais qu'elle porte néanmoins préjudice à la société, quels bénéfices la décision ou l'opération porte en compte pour compenser les préjudices mentionnés.
 Cette disposition n'est toutefois pas d'application lorsque la décision ou l'opération du conseil d'administration :
 - est habituelle et a été conclue dans des conditions et sous les garanties normales du marché pour des opérations de même nature, ou
 - représente moins d'un pour cent de l'actif net de la société, tel qu'il résulte des comptes consolidés (article 524, § 2, 3 et 5 du Code des sociétés)
- ♦ les limitations substantielles ou charges que la société mère de la **société cotée** lui a imposées durant l'année en question ou dont elle a demandé le maintien (article 524, § 7 du Code des sociétés)

- ♦ le procès-verbal du comité de direction de la **SA** décrivant, lorsqu'un membre du comité de direction avait, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à une décision ou une opération relevant de la compétence du comité de direction, ce qui suit (article 524ter du Code des sociétés):
 - la nature de cette décision ou de cette opération
 - les raisons justifiant l'intérêt opposé précité
 - la justification de la décision prise et
 - ses conséquences patrimoniales pour la société
 - ♦ un exposé relatif aux augmentations de capital ou émissions d'obligations convertibles ou de droits de souscription décidées par le conseil d'administration au cours de l'exercice social dans le cadre du capital autorisé (avec un commentaire approprié portant sur les conditions et les conséquences effectives de telles opérations lorsque le conseil d'administration a limité ou supprimé le droit de préférence des actionnaires) (article 608 du Code des sociétés)
- le cas échéant, les pièces suivantes:
- ♦ le document dans lequel le gérant d'une **SPRL** qui en est l'associé unique rend spécialement compte de la décision prise ou de l'opération effectuée dans laquelle il avait un intérêt de nature patrimoniale opposé à celui de la société (article 261 du Code des sociétés)
 - ♦ le document dans lequel l'administrateur d'une **SA** qui en est devenu l'actionnaire unique ou le gérant d'une **SPRL** qui en est devenu l'associé unique rend spécialement compte des contrats conclus entre lui et la société, sauf en ce qui concerne les opérations courantes conclues dans des conditions normales (article 261 et article 646, § 2, alinéa 4 du Code des sociétés)
 - ♦ le rapport spécial des administrateurs ou gérants d'une **société à finalité sociale** sur la manière dont celle-ci a veillé à réaliser le but social qu'elle s'est fixé dans son objet social (article 661, 6° du Code des sociétés)
 - ♦ le rapport du conseil de surveillance d'une **société européenne** contenant ses observations sur les comptes de l'exercice ainsi que, le cas échéant, sur le rapport de gestion du conseil de direction (article 938 du Code des sociétés).

*

* *